

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les autorités sanitaires recommandent la vaccination contre le Covid-19, la grippe et le virus respiratoire syncytial pour les personnes à risque

Chaque hiver, de nombreuses personnes de plus de 65 ans doivent être hospitalisées en raison de complications liées à un virus respiratoire. Afin d'être protégées contre les formes graves du Covid-19 et de la grippe, les personnes de plus de 65 ans et les personnes vulnérables sont invitées à se faire vacciner dès mi-octobre. Les personnes de plus de 75 ans sont pour leur part invitées à se vacciner contre le virus respiratoire syncytial (VRS). Les injections peuvent être faites en même temps, en pharmacie ou chez le médecin.

La circulation des virus respiratoires augmente en automne et en hiver ; c'est particulièrement le cas du Covid-19 et de la grippe. Les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes vulnérables courent davantage de risque de développer des formes graves de la maladie et des complications.

Afin de protéger ces populations, la Confédération et le Canton de Vaud recommandent ces deux vaccinations :

- Aux personnes de plus de 65 ans
- Aux personnes sévèrement immunodéprimées
- Aux autres personnes à risque de forme grave, c'est-à-dire les personnes atteintes d'une maladie chronique, d'obésité, ou avec une trisomie 21
- Aux femmes enceintes

Vaccins mis à jour pour les nouveaux variants

Si la population générale est suffisamment protégée par les vaccinations précédentes et les anticorps dus à une infection, c'est moins le cas chez les personnes listées ci-dessus, qui voient leurs défenses immunitaires diminuer plus rapidement. Pour elles, un rappel est nécessaire : les vaccins disponibles sont adaptés aux souches du Covid-19 et de la grippe qui circulent actuellement.

C'est pourquoi les autorités sanitaires invitent les personnes à risque de développer des formes graves de la maladie à se faire vacciner rapidement contre les deux virus, la protection intervenant une dizaine de jours après l'injection. Il n'existe pas de vaccin

combiné, mais il est possible de se faire vacciner contre les deux maladies chez son médecin, dans la plupart des pharmacies, dans les Pôles et Réseaux de santé, à Unisanté, ainsi qu'à l'Ensemble hospitalier de la Côte (uniquement Covid-19).

Les deux vaccinations peuvent se faire lors du même rendez-vous. Elles sont remboursées par l'assurance obligatoire des soins (qui tiendra compte de la quote-part et de la franchise) aux catégories de personnes mentionnées ci-dessus. En pharmacie, sur prescription médicale, le coût du produit est facturé à l'assurance obligatoire des soins moyennant quote-part et franchise. Les frais d'administration du vaccin ne sont pas pris en charge et sont à régler sur place.

Virus respiratoire syncytial

De nouvelles recommandations ont par ailleurs été émises par l'Office fédéral de la santé (OFSP) : les personnes de plus de 75 ans et les personnes de plus de 60 ans avec des facteurs de risque sont également invitées à se vacciner contre le virus respiratoire syncytial (VRS).

La vaccination doit être administrée dans l'idéal entre mi-octobre et mi-novembre, avant le pic de l'épidémie saisonnière, uniquement au cabinet du médecin. Le vaccin peut être réalisé en même temps que celui contre la grippe et contre le covid-19.

À noter qu'à ce jour, malgré la recommandation de l'OFSP, la vaccination contre le VRS pour les adultes (autour de 180 francs) n'est pas encore remboursée par l'assurance obligatoire des soins (AOS).

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 08 octobre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Julien Dupraz, médecin cantonal a.i., Direction générale de la santé, [079 783 25 89](tel:0797832589)